Secteurs mémoriels et sites axonais proposés

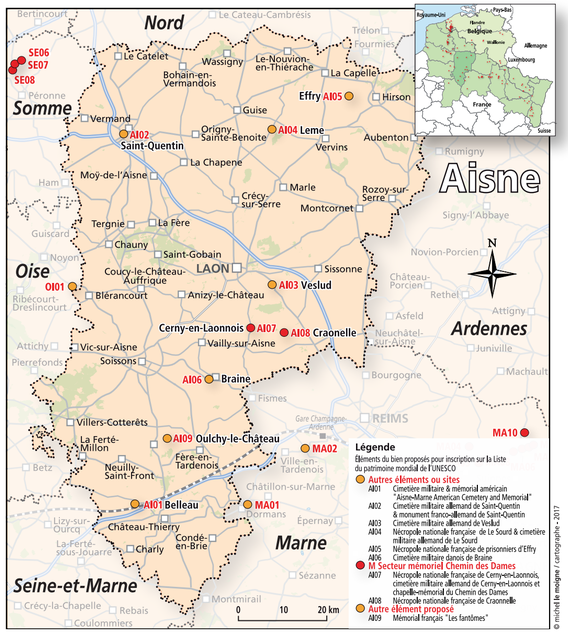

Ce dossier de candidature transnational propose à l'inscription 139 sites répartis en Flandre, en Wallonie et en France. L'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » porte ce projet de candidature et réunit 13 départements du front.
Le Département de l'Aisne est membre fondateur de cette association et est engagé dans la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO "des sites funéraires et mémoriels du premier conflit mondial".
Le label patrimoine mondial est attribué par l'UNESCO à des lieux ou des biens possédant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), c'est-à-dire sans équivalents dans le monde et dignes d'intérêt pour l'humanité toute entière. Pour ce dossier, la VUE est fondée sur trois critères : de nouvelles pratiques funéraires individualisant le soldat mort au combat, un mouvement architectural propre à chaque nation et une valeur symbolique forte autour de la réconciliation et la paix. Dans le département de l'Aisne, 9 éléments situés sur notre territoire viennent préciser cette VUE.
De 1914 à 1918, le département de l'Aisne figure parmi les plus meurtris par la Première Guerre mondiale, avec un territoire touché à près de 90% par les destructions et des villes rasées comme Saint-Quentin, Chauny ou Soissons. Des premiers combats de 1914 à Guise, au nord, jusqu'à l'offensive allemande de 1918, vers Château-Thierry, au sud, en passant par la terrible offensive du Chemin des Dames au printemps 1917, des dizaines de milliers d'hommes de tous horizons et de tous pays sont morts dans l'Aisne pour rétablir la paix. Le sol garde en mémoire ce passé douloureux et tragique : monuments, cimetières, vestiges et anciennes carrières de pierre comme la Caverne du Dragon, parsèment le territoire axonais où perdure un culte mémoriel important sur d'innombrables lieux où sont tombés des dizaines de d'hommes au cours de l'une des plus grandes tragédies humaines.

Mot des co-présidents

Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre marque de son empreinte les paysages de nos départements. Au-delà de l'hommage permanent, individuel ou collectif, que ces cimetières, nécropoles et mémoriaux rendent à tous ces hommes, combattants ou travailleurs, venus souvent du monde entier pour mourir sur notre terre, ces sites funéraires et mémoriels diffusent, par la réflexion profonde qu'ils suscitent, un message universel de paix et de réconciliation. Ils méritent sans aucun doute d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Claude Léonard, Laurent Somon

Mot du président du département

L'humanité n'avait jamais connu la mort de masse à l'échelle planétaire avant la Première Guerre mondiale. À ce titre, le patrimoine funéraire et mémoriel issu de ce conflit est un repère essentiel dans l'histoire humaine. Le projet d'inscrire les sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre les plus exceptionnels sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité, témoigne d'une volonté de construire une mémoire partagée autour d'un patrimoine authentique qu'il convient de protéger.
L'Aisne demeure parmi les départements les plus touchés par les destructions et les pertes humaines de 1914 à 1918. D'Europe, d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie, des dizaines de nations aujourd'hui souveraines sont venues se battre sur son sol. Cimetières et monuments parsèment les paysages, où un culte mémoriel continue chaque année de porter le souvenir de milliers de victimes.
Les sites proposés à l'inscription sont autant de lieux de recueillement, de réflexion et de savoir. Ils forment un patrimoine mémoriel unique qui doit permettre de continuer d'interroger les nouvelles générations sur la guerre et son pouvoir de destruction. Fondée sur le respect d'un passé commun, cette candidature porte en elle un formidable message de paix universelle.

Nicolas Fricoteaux
Président du Conseil départemental de l'Aisne

Flanders State of the art
Wallonie
L'AISNE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Soutenez la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité
« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

en allant sur le site
http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr

en créant dans les communes possédant un site candidat un comité de soutien
ou en adhérant au comité de soutien existant.

Création graphique : Luc Dufène

Soutenez la candidature franco-belge

« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

139 sites en France et en Belgique

Département de l'Aisne

9 sites